



Service urbanisme :

04.72.59.22.11

urbanisme@villettassinlademilune.fr

Décembre 2020

Détails des documents à fournir selon votre projet Déclaration préalable

Pour connaître les règles d'urbanisme applicables à votre terrain : consulter le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon :

https://pluh.grandlyon.com/plu.php?select_commune=TASSIN

Formulaire CERFA

Merci d'indiquer les informations suivantes :

- Nom du déclarant
- Adresses
- Références cadastrales
- Description du projet
- Éléments nécessaires au calcul des impositions
- Date + signature (sur les pages où c'est demandé)

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Le présent formulaire est à compléter pour les constructions et travaux suivants :

- Une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).

Il est à compléter pour les constructions et travaux suivants :

- Une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).

Vous pouvez le télécharger sur le site de la commune ou sur le site service-public

PLAN DE SITUATION

Le plan de situation est un document qui permet de situer le terrain par rapport à la commune et à la zone d'urbanisme. Il est à compléter pour les constructions et travaux suivants :

- Une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une annexe d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de moins de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).
- Une dépendance d'une habitation de plus de 150 m² de surface habitable (hors dépendances).

DP 1 - Plan de situation

Il permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation (direction du Nord).

Vous pouvez l'imprimer sur le site internet : www.cadastre.gouv.fr

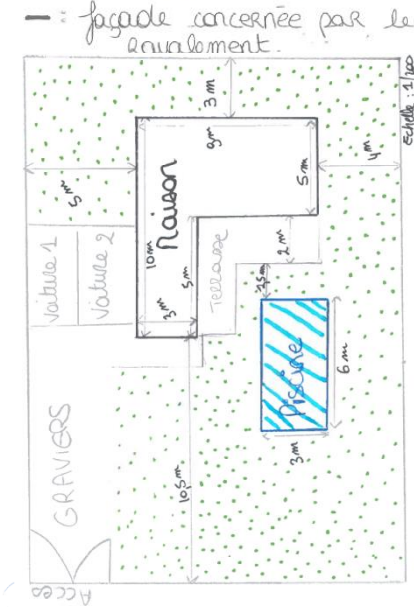
DP 2 - Plan de masse

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que votre construction respecte les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes.

Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, les modalités de gestion des eaux et des branchements sur les réseaux,

Merci d'indiquer :

- Constructions existantes sur le terrain, cotées en 3 dimensions, l'emprise des constructions
- Projet coté dans toutes ses dimensions, son emprise et son emplacement exact, précisez les distances par rapport aux voies et aux limites du terrain,
- Distances entre les constructions existantes et votre projet,
- Végétation existante (arbres, haies) maintenue, supprimée ou plantée. Précisez les essences, indiquer le Coefficient de Pleine Terre (CPT)

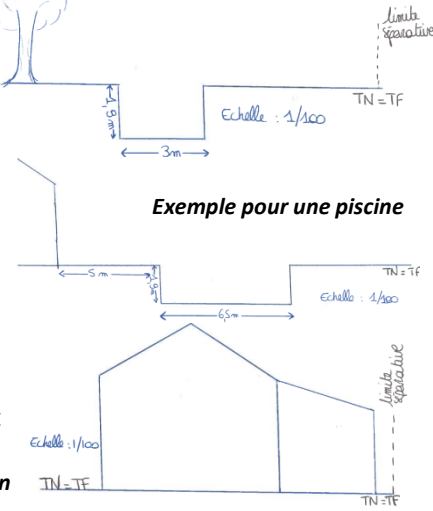


DP 3 - Plan de coupe du terrain

Il complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

Merci d'indiquer :

- Profil du terrain avant et après les travaux,
- Implantation du projet par rapport au profil du terrain,
- Amplitude maximale des mouvements de terrain cotée en mètres (déblais et remblais).

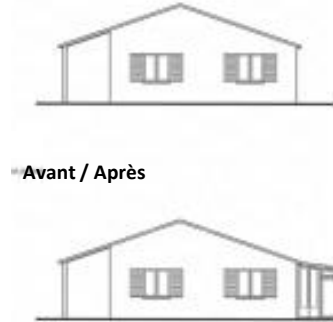


Exemple pour une extension

DP 4 – Plans des façades et toitures

Ils permettent d’apprécier l’aspect extérieur de la construction.

Ils doivent faire apparaître la composition d’ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les portes, les fenêtres, le pourcentage d’inclinaison du toit et plus généralement tout ce qui se voit de l’extérieur.



DP 5 – Une notice explicative et descriptive du projet

Merci de préciser :

- Coloris
- Matériaux
- Harmonisation
- Etat des Lieux
- Aménagement du terrain R431 – 8 du CU
- Coefficient d’emprise au sol (CES)
- Coefficient de pleine terre (CPT)

Informations dans les devis ou catalogues de matériaux

Couleur gris anthracite (RAL 7016)

Enduit ton pierre (T10 PAREX) / Crépi

Matériaux : menuiseries / aluminium / bois

DP 6 – Document graphique permettant de représenter le projet dans son environnement

Il permet d’apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est une solution possible.



DP 7 & DP 8 – Photographies

DP7 : permet de situer le terrain dans l’environnement proche

DP8 : permet de situer le terrain dans le paysage lointain.

